

→ La FR 3621 Agorantic est une Fédération de Recherche interdisciplinaire dont les deux principales tutelles sont Avignon Université et le CNRS. Elle a pour objectif principal d'étudier les enjeux induits par les innovations du numérique (Web, réseaux sociaux, big-data) et de l'informatique (algorithmes, moteurs de recommandation, traitement du langage, codes, supports techniques) dans les mondes de la culture, de la gestion des territoires et de la gouvernance politique.

Un événement
organisé par



UNIV-AVIGNON.FR

FR Agorantic

Symposium Agorantic 2019

Aspects juridiques, politiques et éthiques
des technologies et dispositifs numériques



Lundi 28 janvier 2019
de 9h30 à 16h30



→ Campus Hannah Arendt
Site Sainte Marthe
Salle 2E07



Lundi 28 janvier

→ Salle 2E07

9h30

Accueil des participants

10h00

Mots des directeurs de la FR Agorantic

10h15

CODE IS LAW

Emmanuel NETTER → MCF en Droit Privé, Avignon Université
François PELLEGRINI → PU Informatique à l'Université de Bordeaux et commissaire à la CNIL .

Regards croisés sur quelques interactions et affrontements des normes juridiques et informatiques ». Intervention conjointe d'Emmanuel Netter (MCF en Droit Privé) et François Pellegrini (PU informatique à l'Université de Bordeaux et commissaire à la CNIL).

« Code is law » : la célèbre formule du juriste américain Lawrence Lessig, signifie qu'il existe une « norme informatique » ayant pour effet d'orienter les comportements humains. Selon la manière dont est construit un algorithme de recommandation ou d'ordonnement des actualités, on peut promouvoir la concurrence ou l'étouffer, pousser le destinataire à ouvrir son horizon intellectuel ou le refermer sur une bulle de confort. En agissant sur les terminaux (ordinateurs personnels, ordiphones...), on peut laisser s'exprimer le droit de propriété de l'utilisateur, ou l'enfermer dans des mesures techniques de protection si serrées que ce droit disparaîtra pratiquement. Les blockchains prétendent contourner les intermédiaires classiques et les professions réglementées au profit d'organisations décentralisées. Les smart contracts se proposent d'exécuter les accords de volonté de manière automatisée, en se dispensant du service public de la justice. Emmanuel Netter et François Pellegrini engageront un dialogue autour de ces questions.

12h00

Buffet

14h00

LE RÔLE DES INFRASTRUCTURES ET DES ARCHITECTURES TECHNIQUES DANS LA GOUVERNANCE DE L'INTERNET,
Francesca MUSIANI → CR au CNRS, ISCC

La gouvernance de l'Internet est souvent comprise comme un exercice de pouvoir de la part des Etats et des organisations internationales, dont le "réseau des réseaux" serait la cible. Cette intervention montrera comment les infrastructures et les architectures techniques de l'Internet sont également des instruments de pouvoir très puissants. Cela tient non seulement au choix de conception et de design qui sous-tendent ces infrastructures, mais aussi aux stratégies d'acteurs qui les co-optent à des fins économiques et politiques, souvent éloignés du but original pour lequel ces infrastructures ont été conçues.

15h15

PARTIS POLITIQUES ET NUMÉRIQUE : ENTRE OCCASIONS MANQUÉES ET DÉSILLUSIONS

Michaël BARDIN → MCF en droit public, Avignon Université

L'émergence de nouveaux moyens d'expression, grâce à des dispositifs numériques plus accessibles pour les citoyens, laissait espérer un renouvellement de la représentation comme de la participation politique. Pourtant, force est de constater que la « révolution » annoncée n'a, pour l'instant, pas eu lieu. D'une part, même si la communication politique s'est modernisée (influence des réseaux sociaux), il est difficile d'y voir un réel progrès. D'autre part, l'émergence de nouveaux mouvements politiques (Parti Pirate, Mouvement 5 étoiles en Italie ou encore Podemos en Espagne) ne semble pas réellement replacer, comme cela était annoncé, la participation citoyenne au cœur de la vie politique.

16h30

Clôture de la journée par les directeurs de la FR